

Cet article fait partie du premier volume de la
Revue internationale d'études du dix-huitième siècle (RIEDS),
ISSN 1797-0091 (pdf), intitulé
Boundaries in the Eighteenth Century – Frontières au dix-huitième siècle
et dirigé par Pasi Ihalainen *et alii*,
ISBN 978-952-99901-0-8 (pdf).

*

Le volume intégral se trouve à la page
<http://www.helsinki.fi/historia/1700/irecs-rieds/>

© Société finlandaise d'étude du dix-huitième siècle (Suomen 1700-luvun tutkimuksen seura ry), Société internationale d'étude du dix-huitième siècle et les auteurs.

Cette œuvre est protégée par le copyright. Les lecteurs sont libres de faire usage des idées qui y sont exprimées mais ne peuvent copier, distribuer ou publier l'œuvre en intégralité ou en partie sous aucune forme, ni imprimée, ni électronique ou autre, à l'exception de citations brèves indiquant clairement la source. Il est permis aux lecteurs de faire des copies électroniques ou imprimées pour un usage personnel et pédagogique. Tous les droits de reproduction commerciale du volume dans son intégralité sont réservés. Pour des articles isolés uniquement, ces droits sont la propriété des auteurs.

Mise en page par Jouko Nurmiainen. Tous droits réservés.

Ce volume a été publié par

la Société finlandaise d'étude du dix-huitième siècle
<http://www.helsinki.fi/historia/1700/>

&

la Société internationale d'études du dix-huitième siècle
<http://www.isecs.org/>

Helsinki & Oxford

2007

Ileana Mihaila

Frontières politiques, frontières linguistiques : les Pays Roumains au XVIII^e siècle

Il est intéressant de suivre l'évolution des idées, et surtout la suite dans les idées, à travers les changements de frontières. Ces changements sont généralement dus à la modification des rapports entre les grandes puissances, même à une époque comme le XVIII^e siècle où justement les « lumières de la raison » sont appelées à faire changer le monde. Et il est également une bonne leçon, pour le présent comme pour l'avenir, de voir comment *les petits* de la grande carte européenne se sont intégrés, de gré ou de force, dans le système d'équilibre international établi par *les Grands*. En 1990, dans son ouvrage *Il Piccolo stato nell'età moderna*, l'historien Maurizio Bazzoli constatait que depuis toujours l'Histoire s'est intéressée aux grands États, laissant de côté les petits. Mais il faut être d'accord avec le doyen des historiens hongrois du XX^e siècle, Béla Köpeczi, que ce sont bien ces petits États qui ont été appelés à jouer « un rôle important dans la politique internationale comme alliés, plus ou moins volontaires, ou comme obligés de le faire »¹.

Heureusement, à l'époque des Lumières, l'intérêt accru des lecteurs pour les relations de voyages se combine fort bien avec une mobilité plus particulière des gens de lettres. Car ce qui distingue ceux-ci, c'est le plaisir d'offrir à leurs contemporains – ou de léguer à la postérité littéraire – le fruit de leurs voyages sous la forme d'un récit. Celui-ci est assez souvent marqué par le pragmatisme de l'époque, et il n'est pas inhabituel que ces textes s'offrent comme des sources d'informations économiques et politiques de

1. *Actes du Neuvième Congrès des Lumières*, t. 1 (Oxford, 1996), p. 19.

premier ordre, cautionnées justement par les connaissances acquises sur place, donc de première main.

Plus la contrée que ces écrivains-géographes décrivent est insolite, plus leur succès semble assuré. Ce n'est donc pas par hasard qu'une des premières tâches que cette littérature géographique et économique se propose sera de compléter les taches blanches de la carte culturelle de l'Europe. D'où l'intérêt qu'éveille la partie orientale du continent – l'Europe de l'Est. Une excellente étude récente – *Inventing Eastern Europe. The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment*² – due au professeur américain Larry Wolff, synthétise un énorme matériel et donne une image complexe du long processus de prise de possession culturelle de ce jumeau de l'ombre qu'est la civilisation européenne orientale par son frère occidental.

La position des Pays Roumains dans le tableau européen à cette époque est encore moins confortable que celle des autres pays de la région qui intéressent généralement les lettrés occidentaux des Lumières (et, par conséquent, la plupart des spécialistes contemporains). La raison en est simple : le statut politique des trois provinces qui formeront plus tard la Roumanie est incertain. La Transylvanie sera vite écartée du tableau commun, car sa situation est particulière : elle fait partie à cette époque de l'empire des Habsbourg ; quant à la situation de la population roumaine transylvanienne, quoiqu'elle soit majoritaire, d'après les recensements autrichiens de l'époque, elle n'a qu'un statut ethnique de *tolérée*, autrement dit, elle est totalement dépourvue de droits nationaux ou religieux.

Mais les deux principautés roumaines, la Valachie et la Moldavie alors ? Elles sont situées géographiquement au carrefour des trois empires qui représentent en même temps trois civilisations différentes. D'abord, l'empire des Habsbourg, au nord de la Valachie et à l'est de la Moldavie ; à l'est de la Moldavie, l'Empire russe ; et au sud de la Valachie, l'Empire ottoman, empire suzerain pour les deux principautés. Le statut de ces deux dernières glisse au XVIII^e siècle, avec les règnes des princes phanariotes, vers celui moins honorable de provinces ; statut ambigu, qui ne manque pas de trouver un reflet dans les témoignages des voyageurs, qui ne comprennent pas pourquoi les Grecs qui dirigent ces provinces au nom des Sultans et qui n'ont que le statut de *pachas à deux queues* ont néanmoins des privilèges que les *pachas à trois queues* n'ont pas³.

2. Larry Wolff, *Inventing Eastern Europe. The Map of Civilization on the Mind of the Enlightenment* (Stanford, 1994).

3. « Ces Vaivodes n'ont que le rang de Pacha à deux queues ; ils jouissent cependant de certains droits honorifiques que n'ont pas même les Pachas à trois queues, ou les Vizirs.

Le cas du peuple roumain est donc très révélateur dans cette perspective, justement puisqu'il s'est maintenu, à l'époque prémoderne, divisé en ces trois principautés différentes (la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie). Il connaîtra en plus des pertes plus ou moins provisoires de provinces au profit des empires autrichien et russe au XVIII^e et à l'aube du XIX^e siècle. Le nombre des États où il habite sera limité seulement en 1859, à la suite de la constitution de l'État national roumain, grâce à l'union de la Valachie et de la Moldavie. Il connaîtra un moment de grâce après la Première Guerre Mondiale, le moment de la Grande Roumanie de l'entre-deux-guerres, qui ne s'achèvera que trop vite et avec nombre de variantes, en 1940. Elles nous ont menés, d'ailleurs, dans l'actualité, à l'existence de *deux* États roumains sur la carte de l'Europe, ayant presque le même drapeau et en tout cas la même langue officielle – la Roumanie et la République de Moldavie. Cette dernière comprend le territoire entre le Prout et le Dniestr de l'ancienne Moldavie, restée sous occupation russe entre 1812 et 1918, à laquelle Staline ajouta, en 1940, pour des raisons assez machiavéliques, le lambeau transnistrien.

Mais je ne vais m'attarder que sur un seul moment de cette histoire si mouvementée. Je suivrai ainsi le modèle du grand Homère qui, pour raconter la guerre de Troie, ne nous a point tout dit des dix années de guerre mais a sagement choisi une seule période, celle qui, pendant quelques semaines de la neuvième année, aurait pu tout changer.

Dans notre histoire, c'est bien le XVIII^e siècle qui devient la plaque tournante, grâce au rapprochement des frontières des Pays Roumains de deux grands empires qui s'ajouteront à celui qui leur était déjà suzerain – l'Empire ottoman. Le premier à le faire fut l'empire des Habsbourg qui avait déjà manifesté son intérêt pour cette partie de l'Europe pendant le XVI^e et le XVII^e siècle (comme le prouve, par exemple, son intervention dans l'histoire de Michel le Brave, le

On a laissé subsister dans les deux Principautés une espèce de Conseil d'Etat, composé de vingt-quatre Boyars, qui représentent les anciens Seigneurs du Pays, & l'on entrevoit encore à la Cour de ces Vaivodes une légère lueur de Souveraineté ». (Charles de Peyssonnel, *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont habité les bords du Danube & du Pont-Euxin ; suivies d'un Voyage fait à Magnésie, à Thatyre, à Sardes, &c. Contenant une relation de ce qu'il y a de plus curieux en Monuments Antiques, Inscriptions, Médailles, dont plusieurs n'étaient pas encore connus ; & précédés d'une dissertation sur l'origine de la Langue Sclavonne prétendue Illyrique. Par M. de Peyssonnel, ci-devant Consul pour Sa Majesté auprès du Khan des Tartares, puis Consul Général dans le Royaume de Candie, aujourd'hui Consul à Smyrne, Correspondant de l'Académie Royale des inscriptions & Belles-Lettres, & Associé libre à celle de Marseille, À Paris, chez N. M. Tilliard, 1765, p. 239).*

prince qui régna sur les trois provinces roumaines unies par lui en 1600, pour un instant – bref, mais combien symbolique). Par la paix de Karlowitz, en 1699, la Transylvanie, principauté sous suzeraineté turque mais reconnue néanmoins par les puissances européennes comme autonome⁴ devient progressivement une province autrichienne. Les efforts diplomatiques du descendant des princes Rakoczi, à travers son jeune diplomate Mihaly Janos Klement, surtout auprès de Louis XIV, pour récupérer le statut d'autonomie de la Transylvanie, restent sans résultat⁵.

D'ailleurs, la Transylvanie, province pluriethnique, va poser plus d'un problème à ces nouveaux maîtres, à partir du moment où ils apprennent l'existence d'une population majoritaire roumaine, complètement dépourvue de droits civils et religieux (selon l'acte *Unio Trium Nationum* du xv^e siècle). Pour ce groupe ethnique ils vont mettre en place tout un système d'intégration, religieuse d'abord, par les deux Diplômes Léopoldins (1699 et 1701) qui créaient l'Église roumaine unie avec Rome, en offrant aux adhérents des droits civils en échange. Mais un des évêques de cette nouvelle église, Ioan Inocentiu Micu-Klein, va transformer, dans la première moitié du siècle, cette formule qui aurait dû diviser du point de vue confessionnel la communauté roumaine (63,5 % de la population de la Transylvanie, dans les documents autrichiens de 1784, malgré les nombreuses fuites de groupes de Roumains en Valachie ou en Moldavie !) en une arme puissante pour affirmer les droits nationaux de son peuple, ce qui lui vaudra l'exil à vie et des persécutions de la part de la cour de Vienne, à la suite des protestations des seigneurs hongrois transylvaniens⁶.

Il est vrai que I. I. Micu-Klein, après avoir présenté, avec plus ou moins de succès, à la cour impériale, plusieurs mémoires concernant la situation, les droits et les pétitions des Roumains transylvaniens, avait effectivement rassemblé les représentants de la communauté roumaine, uniате, mais aussi orthodoxe, dont il se considérait également le représentant, et il avait proposé, comme dernière solution, de quitter l'union avec Rome si la cour impériale de Marie-Thérèse persistait dans son refus de respecter les promesses envers les Roumains contenues dans le second Diplôme de son aïeul l'empereur Léopold 1^{er}. Son bras droit, le *protopope* Nicolae de Balomiri⁷, fut également

4. Voir *Restitutio Transilvaniae*, 1712, éd. par B. Köpeczi (Budapest, 1993) ; B. Köpeczi, *ibid.*, p. 19–22.

5. Voir B. Köpeczi, *ibid.*, p. 19–22.

6. Voir mon article « Au seuil des Lumières dans la culture roumaine », *Actes du Neuvième Congrès des Lumières*, t. I, p. 259–262.

7. N. Iorga, *Istoria Românilor*, t. VII (Bucuresti, 1938), p. 249–250.

appelé à se justifier devant la cour de Vienne, toujours en 1748 ; il choisit, après l'échec diplomatique de son supérieur, de fuir en Valachie. Toute cette situation conflictuelle, seulement esquissée ici, sera lourde de conséquences pour la politique impériale concernant les deux autres provinces roumaines, dans la seconde moitié du siècle.

Car au début du siècle des Lumières, les ambitions autrichiennes concernant les provinces roumaines ne s'arrêtaient nullement à la Transylvanie : par la paix de Passarowitz (Pojarevac, pour les Serbes), en juin 1718, cinq circonscriptions de la Valachie, autrement dit, l'Olténie, étaient cédés aux Habsbourg, contrairement à toutes les règles juridiques internationales, qui ne permettaient nullement à la puissance suzeraine de disposer des territoires des pays vassaux. Il est vrai qu'après l'instauration des règnes des princes phanariotes, suite de la trahison en faveur des Russes de Dimitrie Cantemir et même (quoique dans une bien plus petite mesure) de Constantin Brancoveanu, les droits des Pays Roumains avaient déjà été diminués, par l'élimination du droit d'élire eux-mêmes leurs princes régnants (ou voïvodes, ou hospodars, comme ils sont nommés dans les textes de l'époque).

Néanmoins, loin de leur envoyer des pachas turcs comme administrateurs, la cour ottomane s'est efforcée de maintenir un simulacre de respect des traditions nationales, en choisissant comme gouverneurs des Grecs, de la même religion que les Roumains, souvent en provenance des familles qui avaient déjà des liens de parenté avec des boyards roumains. Ils étaient d'ailleurs couronnés à Constantinople, après avoir reçu pleins d'humilité le *firman* du Sultan, dans la cathédrale patriarcale selon le rituel impérial byzantin, dont les Pays Roumains se considéraient les légataires légitimes avant que l'Empire russe ne s'érige en Troisième Rome, comme ils l'ont prouvé dans la protection de l'orthodoxie (par l'aide accordée, par exemple, aux monastères du Mont Athos jusqu'au XIX^e siècle).

Il est vrai que cette domination autrichienne en Olténie s'achèvera en 1739, grâce autant à un certain échec des Impériaux d'organiser cette nouvelle province qu'aux efforts des Valaques sous un prince, phanariote mais remarquable sous plus d'un aspect, Nicolae Mavrocordat, de reconquérir (et aussi, selon le bon système diplomatique ottoman, de racheter) cette province⁸.

Trois décennies à peine nous séparent maintenant d'un autre moment crucial pour le statut des deux principautés roumaines autonomes, la Valachie et la Moldavie. Leur évolution sera influencée justement par la situation spéciale de la Transylvanie et par son poids dans la politique impériale autrichienne. Il

8. Voir N. Iorga, *Istoria Românilor*, p. 109–116.

s'agit des circonstances produites par la première manifestation majeure de la nouvelle structure impériale européenne, orthodoxe et slave, qui commence à manifester ses appétits hégémoniques dans cette partie du continent, diplomatiquement présentées comme des actes de protection envers les pays et les provinces qui partageaient avec elle la foi, sinon aussi l'origine slave : il s'agit de la guerre russo-turque de 1768–1774. Commencée comme une aide offerte aux Polonais, elle sera vite présentée en Occident comme une croisade destinée à libérer la Grèce, foyer sacré de la culture européenne, comme le prouve la correspondance entre Voltaire et Catherine II⁹.

Les plans politiques de Catherine II visaient un soulèvement général des orthodoxes de l'Empire ottoman comme force motrice de sa guerre, qui ne s'est pas produit, du moins pas selon ses espoirs. Mais en ce qui concerne l'accueil des armées russes en libérateurs par les Roumains, nous ne manquons nullement de preuves documentaires¹⁰. Il est également connu que les premiers projets de paix de Catherine II et de son tout-puissant comte Panine comprenaient la libération de la Valachie et de la Moldavie, et que ces propositions russes se sont maintenues dans les pourparlers diplomatiques pendant les deux premières années des conflits militaires russo-turques, marquées constamment par les victoires russes, notamment sur le territoire des deux provinces roumaines.

Pour résumer aussi brièvement que possible les documents, cette guerre *aurait pu* emmener comme résultat la liberté de la Valachie et de la Moldavie (et peut-être aussi leur union, selon le projet d'un conseiller de Catherine II, Charles-Léopold Andreu de Bilistein)¹¹, sans l'opposition irréductible de l'im-

9. Voir mes articles « Voltaire dans la culture roumaine », dans *Études balkaniques*, nr 2/1995, Sofia, p. 33–40 et « Voltaire dans les Pays Roumains aux XVIII^e et XIX^e siècle », dans *Recepción de autores franceses de la época clásica en los siglos XVIII y XIX en España y en el extranjero* (Madrid, 2001), p. 285–291, reproduit dans le volume *Renastere si Modernitate. Studii de literatura română si comparata* (Bucuresti, 1998), p. 108–118.

10. Voir Albert Sorel, *La question d'Orient au XVIII^e siècle. Les origines de la triple alliance* (Paris, 1878), p. 99, et aussi Louis-Félix de Keralio, dans *Histoire de la guerre entre la Russie et la Turquie et particulièrement de la campagne de 1769. Avec IX Cartes* (Saint-Petersbourg, 1773), p. 168 : « Le Prince Proforowski entra le premier dans Batouchani [...] Païssy (Igoumen, ou supérieur du Monastère de Sotschalskoï) le haranga en langue russe, lui dit que tous les Moldaves étaient dans la joie de se voir délivrés du joug Ottoman; qu'ils rendaient grâce au Seigneur d'avoir suscité le génie de l'Impératrice Catherine Alexiewna ».

11. Voir « *Ériger une République souveraine, libre et indépendante* » – *Mémoires de Charles-Léopold Andreu de Bilistein sur la Moldavie et la Valachie au XVIII^e siècle*, étude introductive, textes établis et notes par Alexandre Stroeve & Ileana Mihaila (Bucuresti, 2001), *passim*.

pératrice Marie-Thérèse et de son chancelier Kaunitz, ancien adversaire impitoyable de l'évêque I. I. Micu-Klein (l'homme qui avait rendu consciente la cour impériale de Vienne de l'importance de l'élément ethnique roumain dans la balance des forces en Transylvanie, et qui venait justement de mourir en exil, à Rome, peu avant le commencement la guerre).

Essayons de présenter brièvement quelques témoignages concernant les pas de ce quadrille international de la diplomatie russe, autrichienne, turque et prussienne qui, après cinq ans de guerre et de pourparlers, décida finalement et après de longs débats, à ne rien changer au statut des principautés roumaines.

Aussi vite que la guerre russo-turque commença, la politique autrichienne manifesta son inquiétude, difficile à expliquer, car il était vraiment impossible de présumer que la Russie, engagée dans une guerre avec les Turcs, eût songé un seul instant à ajouter l'empire des Habsbourg sur la liste de ses adversaires. Et pourtant : le 6 octobre 1768 la Russie provoque la déclaration de la guerre par les Turcs, suite à la violation de leurs frontières à Balta ; immédiatement après (le 15 novembre) des pourparlers secrets ont lieu entre l'émissaire autrichien le comte Nugent et Frédéric II. Le roi de Prusse accorde à l'Autriche qu'il empêchera la Russie de s'étendre du côté européen – notamment aux dépens des Habsbourg. Le mémoire rédigé à ce sujet par Kaunitz le 3 décembre 1768 souligne le danger qui planait sur la domination autrichienne sur les peuples orthodoxes de la région. A. Sorel les identifie aux Slaves¹² ; mais c'est peu probable, car les Slaves de l'empire des Habsbourg étaient bien loin du champ de bataille entre les Russes et les Turcs ; les Roumains de Transylvanie, eux aussi orthodoxes en majorité, étaient, en revanche, bien près.

D'ailleurs, les Autrichiens multiplient les pourparlers avec le roi de Prusse, en y envoyant Joseph II, en août 1769, avec des indications précises de la part de Kaunitz de demander à la Prusse de contenir la Russie, pour qu'elle ne devienne point sa voisine : « il ne dissimula point que vu la position actuelle des choses en Europe, ni lui ni sa mère ne souffriraient jamais que les Russes demeurassent en possession de la Moldavie et de la Valachie »¹³. Ces accords prusso-autrichiens seront secrets, afin qu'aucun des deux ne soit forcé à rompre ses alliances avec ses partenaires (la Prusse avec la Russie, l'Autriche avec la France). Mais les hostilités russo-turques arrivent au Dniestr en juillet 1769, autrement dit, l'armée russe entre en Moldavie. La victoire russe de Khotin du 16 septembre ouvre la porte des Pays Roumains à Catherine II, l'accueil de la

12. A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 35-36, 38.

13. A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 71-72.

population roumaine fut des plus chaleureux¹⁴. Elle-même s'intitulera, pour rire, certes, mais quand même, « nouvelle princesse moldave » dans une lettre à A. I. Bibikov, et songe même à faire quelque chose pour ces pauvres Roumains. Déjà le 3 mars 1769 le comte Panine, chargé des affaires étrangères par l'impératrice russe, informe le délégué prussien à Saint-Petersbourg, le comte von Solms, de l'idée d'une nouvelle organisation des principautés roumaines en république indépendante¹⁵. Le 26 septembre 1769 les Russes occupent (ou délivrent) Jassy, le 16 novembre ils sont à Bucarest. Alarmée par les succès russes, l'Autriche *complétait ses armements en Transylvanie*¹⁶ et faisait un cordon du côté de la Pologne.

Dans une nouvelle entrevue entre Joseph II, secondé par Kaunitz, et Frédéric II, à Neustadt, le 3 septembre 1770, le roi de Prusse informe ses alliés secrets que la Russie se contente de la Crimée, de l'Azof et de *l'indépendance de la Moldavie et de la Valachie* et que les Turcs devraient l'accepter. Il demande aussi que les Autrichiens conseillent cette paix à l'Empire Ottoman, avec lequel ils avaient déjà conclu un accord (secret aussi, bien sûr, mais connu par le roi de Prusse¹⁷). Mais voilà qu'une lettre de Frédéric II (du 9 septembre 1770) informe ses alliés russes que la Vienne accepte que l'Azof soit accordé à la Russie « pourvu que la Valachie et la Moldavie soient restituées et que le despote de ces provinces demeure sous la domination turque »¹⁸. Pourtant, dans sa lettre à Frédéric II, du 20 décembre 1770, Catherine II nomme toujours parmi les conditions de paix, l'indépendance de la Moldavie et de la Valachie ou leur maintien sous domination russe pendant 25 ans, à titre d'indemnité ; l'indépendance des Tartares de Bessarabie et de Crimée. Dans sa réponse, le roi de Prusse informe son alliée que « en ce qui regarde la Valachie ne peut en aucune façon s'accorder avec le système autrichien » à cause du voisinage des deux empires qui en serait la conséquence et lui conseille, dans sa lettre du 5 janvier 1771, de renoncer aux articles relatifs à la Moldavie et à la Valachie¹⁹. Comme Catherine II insiste dans sa lettre du 20 janvier 1771 qu'elle accepte à limiter ses prétentions à la seule indépendance de la Valachie et Moldavie, le roi de Prusse lâche le morceau : il lui offre une partie dans le partage de la Pologne.

14. Voir aussi A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 99.

15. A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 48.

16. A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 110.

17. Signé le 6 juillet 1771, par lequel l'Autriche s'obligeait à déployer tous les efforts diplomatiques pour que les Turcs récupèrent la Valachie et la Moldavie.

18. A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 114-123.

19. A. Sorel, *La question d'Orient*, p. 136-138.

Néanmoins, le prince von Lobkowitz, représentant de la cour de Vienne à Saint-Petersbourg, et le comte von Solms, sont encore chargés officiellement par le comte Panine d'annoncer que la Russie n'accepte pas de renoncer à l'indépendance des Pays Roumains. Catherine II, qui avait reçu à la fin de 1769 une délégation des représentants des boyards et du clergé moldo-valaque et leur avait promis protection, tenait certes à respecter ses promesses.

Mais le 6 décembre 1771, l'impératrice russe annonce dans une lettre qu'elle renonce à ses prétentions sur les deux principautés roumaines, qui étaient néanmoins sous son occupation, et les offre à Marie-Thérèse, afin qu'au moins elles ne rentrent plus sous la domination turque. Très intéressant, dans une lettre de 4 février 1772, l'impératrice de Vienne refuse l'offre et en parle avec dédain : « il ne nous reste que la Valachie et la Moldavie : pays malsains, dévastés, ouverts aux Turcs, Tartares, Russes, sans aucune place ; enfin, pays où il faudrait employer bien des millions et du monde pour s'y maintenir ». Curieusement, ni Kaunitz, ni Joseph II ne partagent son avis : son fils est d'accord avec l'occupation de ces provinces, le chancelier se contenterait du sud (la Valachie, le sud de la Moldavie, la Bessarabie – nom donné à cette époque au Boudgeac, petite province au sud-est de la Moldavie, sous occupation turque depuis le XVI^e siècle) et propose de laisser le reste de la Moldavie aux Polonais.

Mais l'impératrice insiste, d'abord en disant qu'elle ne voudrait point « risquer notre réputation pour un bénéfice si misérable que la Valachie et la Moldavie », pour avouer, le 17 février 1772, dans une note confidentielle (si confidentielle qu'elle soit partiellement en français) à son secrétaire Pichler, que la Valachie et la Modavie sont « deux provinces qui *en ligne d'intérêt* sont nuisibles à la monarchie, *en ligne de politique* nous conduiront peut-être à notre ruine après nous avoir fait perdre notre crédit »²⁰. Néanmoins, elle fera payer à la Turquie ses efforts diplomatiques par le nord de la Moldavie (dont on changea le nom en Bukovine), qu'elle rattache très joliment à ses nouvelles possessions résultées du partage de la Pologne entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Preuve que le refus d'occuper les Pays Roumains s'expliquait autrement que par le souci pour la réputation ou par la morale, ou parce que c'étaient des provinces trop pauvres.

Même si pour les Roumains ce fut une merveilleuse opportunité manquée, je ne peux m'empêcher d'admirer la clairvoyance extraordinaire de Marie-Thérèse. Effectivement, compte tenu de la population roumaine en

20. Alfred Ritter von Arneth, *Geschichte Maria Theresias / Maria Theresias letzte Regierungszeit*, t. VIII, 1763–1780 (Wien, 1877), p. 365.

Transylvanie (qu'elle connaissait dans ses vraies dimensions, grâce au recensement réalisé par l'infatigable évêque Ioan Inocentiu Micu-Klein et gardé secret par l'impératrice), y ajouter les Roumains de la Valachie et de la Moldavie aurait fait de la nation roumaine la nation la plus nombreuse dans l'empire des Habsbourg – à la place des Hongrois. Or l'histoire nous a fait voir, dans la seconde moitié du siècle suivant, cet État s'appeler Autriche-Hongrie. Il aurait pu s'appeler Autriche-Roumanie, si Marie-Thérèse avait accepté le cadeau de Catherine II ! Évidemment, la Bukovine ne changeait, à elle seule, rien à l'équilibre des minorités de l'empire.

D'autre part, l'autre proposition de l'impératrice russe – l'État roumain indépendant sur la couronne des Carpates – représentait également un danger pour la domination autrichienne en Transylvanie. Elle avait compris, avec son génie politique, qu'un tel État finirait, tôt ou tard, par récupérer la Transylvanie, compte tenu du pourcentage de la population roumaine dans cette province. Une fois encore, l'histoire nous a montré que ce qu'elle craignait s'est réalisé inéluctablement : un demi-siècle sépare l'Union des principautés roumaines en 1859 de la Grande Union de 1918, avec la Transylvanie (et avec la Bukovine, d'ailleurs), et de l'écèlement de l'empire des Habsbourg. La grande impératrice ne s'était nullement trompée, ni dans ses calculs ni dans ses craintes.

Mais pour l'instant, toute victorieuse qu'elle fût, la Russie s'épuisait dans une guerre dont son allié Frédéric II l'empêchait de recueillir d'autres fruits que ceux résultants du partage de la Pologne – en lui accordant seulement le droit d'ôter la Crimée aux Turcs. C'est dans ces termes que sera signé donc la paix de Kütcück-Kaïnardji, en 1774. Finies les promesses faites aux Grecs et aux Roumains, il n'en restait que de vagues promesses de les protéger !

De cette protection, les Roumains ont vite constaté les vraies dimensions, quand l'Autriche demanda le nord de la Moldavie pour « ses bons offices » diplomatiques et le sultan le lui accorda – une fois de plus, contre tous les droits internationaux qui ne le lui permettaient point. Et quand le prince – phanariote ! – Grigore III Ghickă eut le courage de protester et de demander l'aide diplomatique russe, il fut assassiné par un émissaire turc dans l'ambassade turque de sa capitale, Jassy. Une fois de plus, personne ne fit rien. Les Turcs étaient redevenus les maîtres dans les Pays Roumains, mutilés de surcroît du nord de la Moldavie, où dormait son sommeil éternel le plus fameux prince moldave, Étienne le Grand, dans son monastère de Putna.

Il faut néanmoins reconnaître que, de cette situation tellement compliquée, un des seuls résultats favorables fut l'enrichissement linguistique de la popu-

lation roumaine, qui fut souvent, dans les trois provinces, en mesure de connaître deux, mêmes trois langues – non seulement de culture, mais aussi pour la communication quotidienne.

Prenons, tout d'abord, le cas de multilinguisme en Transylvanie. Par son statut de province gouvernée par une diète composée quasiment en totalité de Hongrois, de Saxons et de Sicules, elle eut trois langues de communication même pour le peuple – le roumain, le hongrois et l'allemand (situation conservée jusqu'à une époque très récente). Ajoutons comme langue de culte (dans l'Église catholique) – et de culture – le latin, renforcée justement par l'union avec Rome et par la chance offerte aux jeunes Roumains d'étudier à l'étranger, à Rome et à Vienne, mais pas seulement. Pour les écoles dans les villes, les cours étaient donnés dans les deux autres langues des habitants de cette région. Nous possédons déjà, au XVIII^e siècle, maints documents qui prouvent la pénétration du latin et de l'italien comme langues de communication écrite, à part le roumain²¹, notamment dans les milieux de l'École transylvanienne.

Pour ce qui est des deux autres provinces, la Valachie et la Moldavie, à la langue traditionnelle de culte et de culture, qui au Moyen Âge était le slavon (auquel, depuis le XVI^e siècle déjà, le roumain faisait de plus en plus concurrence) s'ajoute progressivement le grec classique et byzantin et le latin, comme il est prouvé par les Grandes Écoles Princières de Bucarest et de Jassy. Le grec moderne est aussi dans une position privilégiée, surtout dans les classes nobles ou chez les commerçants, pendant les règnes des Grecs phanariotes ; mais le français commence lui aussi à être enseigné (et appris, preuve les premières traductions directement du français en roumain qui datent de la seconde moitié du siècle²². Voltaire lui-même en parle dans une lettre à Marmon-

21. Voir mes articles concernant l'activité non seulement politique, mais aussi culturelle, de l'évêque Ioan Inocentiu Micu-Klein : « În cautarea surselor antologiei 'Illustrium poetarum flores' de Ioan Inocentiu Micu-Klein », in *Academica* 23 (11/1992), p. 11 ; « File din istoria unui manuscris : 'Illustrium poetarum flores' de Ioan Inocentiu Micu-Klein », in *Caiete critice* 65 (4/1993), p. 29–38 ; « Ioan-Inocentiu Micu Klein », in *Analele Universitatii Bucuresti. Limba si literatura româna* 44 (1995), p. 65–73.

22. Voir Alexandre Rally & Getta Hélène Rally, *Bibliographie franco-roumaine*, 1^{ère} partie, t. 1, *Les œuvres françaises des auteurs roumains* (Paris, 1930) ; D. Popovici, *La littérature roumaine à l'époque des Lumières* (Sibiu, 1945) ; Ariadna Camariano-Cioran, *Spiritul revolutionar francez si Voltaire în limbile greaca si româna* (Bucarest, 1946) ; Adriana Mitu, *Din vechile carti de întelepciune la români. Cugetarile lui Oxenstiern. Secolul XVIII* (Bucuresti, 1996) ; et aussi mes articles « Voltaire dans la culture roumaine » et « Voltaire dans les Pays Roumains aux XVIII^e et XIX^e siècle », déjà cités.

tel²³ ! Enfin, avec les guerres russo-turques, nous assistons aussi aux débuts (timides encore) de la pénétration de la langue russe. Si la langue turque n'est pas très populaire (et les traces qu'elle laisse dans le roumain sont peu nombreuses), nous comptons en échange à cette époque précisément avec un des plus grands turcologues européens de tous les temps : Dimitrie Cantemir.

La seule solution pour les Roumains restait donc celle qu'ils avaient apprise à utiliser depuis des siècles : transformer les circonstances politiques défavorables en occasions pour l'enrichissement culturel. Et c'est ce qu'ils firent, en développant les contacts entre les trois provinces, grâce aux hommes de lettres qui s'adressaient par leurs ouvrages à tous ceux qui parlaient le roumain. Comme les lettrés des siècles précédents, un Varlaam ou un Simeon Stefan, les enfants spirituels de Ioan Inocentiu Micu-Klein, les représentants de l'École Transylvanienne le feront aussi. Par leurs écrits, Petru Maior, Ioan Budai-Deleanu, Samuil Micu, ou par leur activité, non seulement en Transylvanie, mais aussi en Valachie, Gheorghe Lazar ou Gheorghe Sincai, ont mis les fondements de l'enseignement et de la culture roumaine moderne. Et ils ont créé ainsi les conditions pour transformer – autant que faire se peut – les frontières linguistiques du roumain en frontières politiques de l'État roumain moderne.

23. Lettre du 21 juin 1771.